

10. Octroi de subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les conditions et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements jusqu'à concurrence de \$40,370,900, \$31,196,000.

Des voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

15. Octroi de subventions pour la construction d'hôpitaux, aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les conditions et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements jusqu'à concurrence de \$33,671,500, \$18,000,000.

(Le crédit est adopté.)

17. Montant à porter au crédit de la Caisse supplémentaire d'assurance-hospitalisation, établie par le crédit 17a de la Santé nationale et du Bien-être social, dans la Loi n° 9 des subsides de 1966, en paiement du coût des services assurés à toute personne qui, sans que ce soit de sa faute, cesse d'être admissible et d'avoir droit aux services assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, \$21,000.

(Le crédit est adopté.)

(Les crédits suivants sont adoptés.)

Services médicaux—

20. Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables, jusqu'à concurrence du total des sommes payables par les gouvernements des provinces et des Territoires en vertu d'accords conclus, selon des conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec ces gouvernements relativement aux services de santé assurés aux habitants non indiens des réserves indiennes et non esquimaux des Territoires, \$40,728,000.

25. Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel, y compris paiements aux hôpitaux et autres institutions qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux, comme contributions à la construction d'hôpitaux et d'installations connexes, \$1,386,000.

Services des aliments et drogues—

30. Administration, fonctionnement et entretien, \$8,763,300.

35. Construction ou acquisition de matériel, \$469,000.

Services du bien-être social—

40. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et les subventions mentionnées au détail des affectations, \$9,784,000.

Des voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

(Les crédits suivants sont adoptés.)

41. Assistance familiale, selon les conditions et modalités approuvées par le Conseil du Trésor relativement aux enfants d'immigrants et de colons, \$5,780,000.

45. Subventions nationales au bien-être—Octroi, selon les conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, de subventions nationales au bien-être social aux provinces et aux organismes de bien-être social, y compris les écoles de service social, et aux particuliers sous forme de bourses d'études et de recherches, \$2,450,000.

B—Conseil de la recherche médicale—

(relevait antérieurement du Conseil national de recherches)—

50. Administration, exploitation et entretien, \$303,000.

55. Bourses d'études et subventions d'aide à la recherche, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, \$26,943,000.

M. le président: Cela termine les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le comité passe maintenant à l'étude des crédits du ministère du Revenu national.

REVENU NATIONAL

A—Douanes et accise—

1. Administration générale, fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation, nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière, de dépenser les recettes provenant, au cours de l'année, d'entreprises et de particuliers qui ont besoin de services spéciaux, \$61,429,000.

Des voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

B—Impôt—

5. Administration générale et bureaux de district, y compris les sommes recouvrables dépensées au titre du Régime de pensions du Canada, \$62,725,600.

Des voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

C—Commission d'appel de l'impôt—

Dépenses d'administration, \$211,300.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Voilà qui termine l'étude des crédits du ministère du Revenu national. Le comité passe maintenant à l'étude des crédits du ministère des Travaux publics.

TRAVAUX PUBLICS

1. Administration générale, y compris les subventions selon le détail des affectations, \$31,015,000.
Service du logement—

Des voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

(Les crédits suivants sont adoptés.)

5. Entretien et service des bâtiments et terrains publics, y compris la fourniture, sur une base recouvrable, de locaux et de services connexes aux